



LE RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ANCIENNE GARE DE LAEKEN

25/05/2023



sous condition

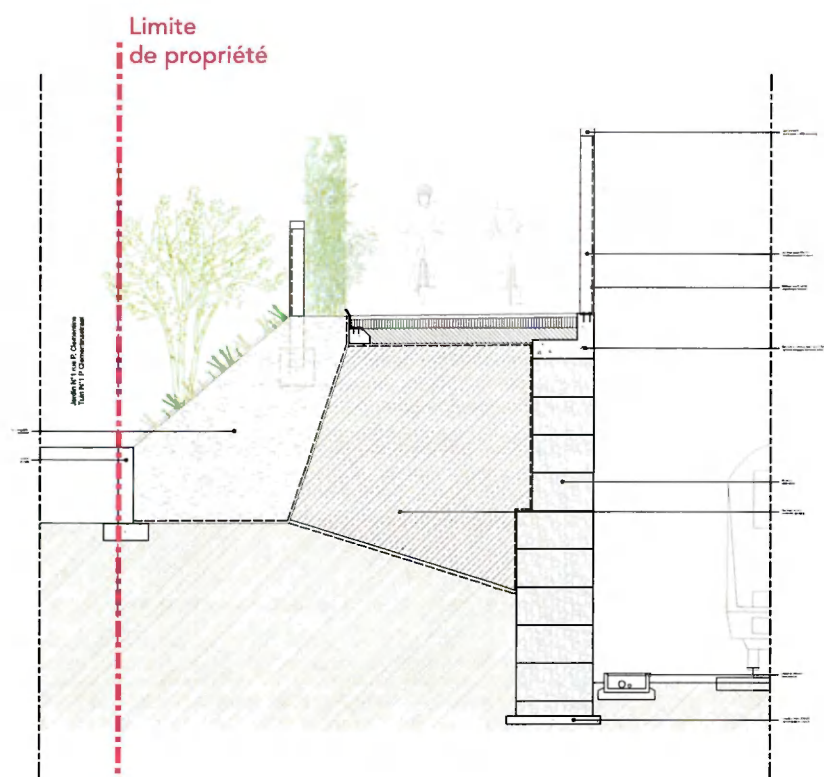


**Périmètre d'intervention de la demande
de permis d'urbanisme (PU)**

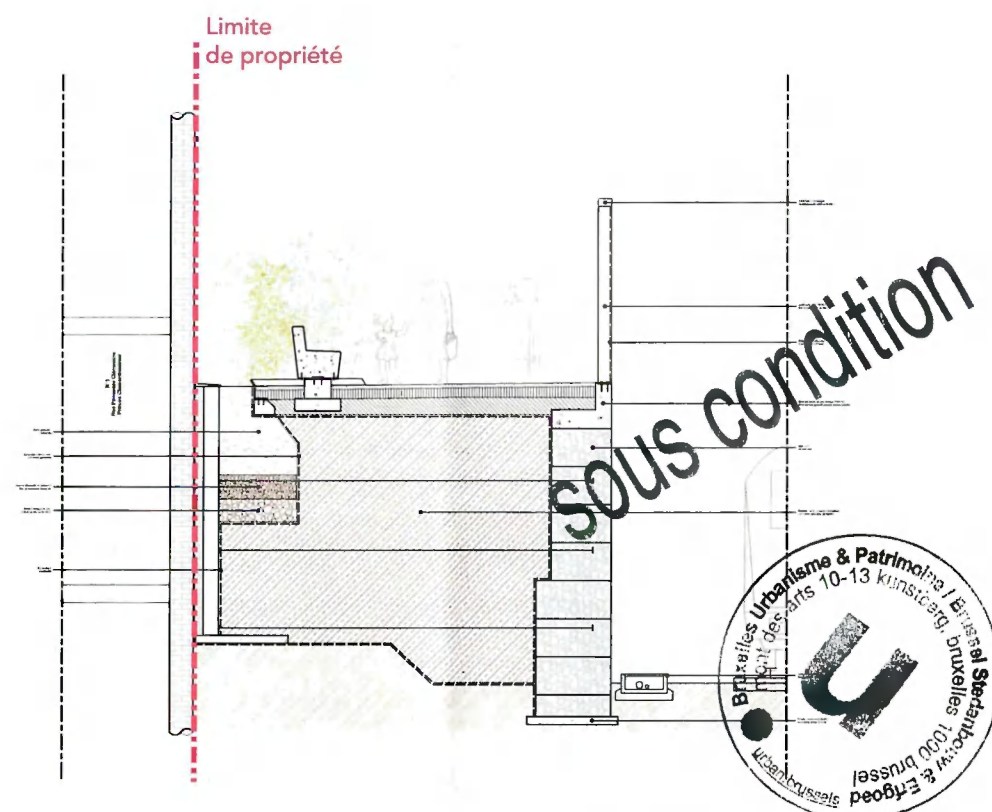
ÉCHELLE : 1/800

Coupes types piste cyclo-piétonne - Documents du PU

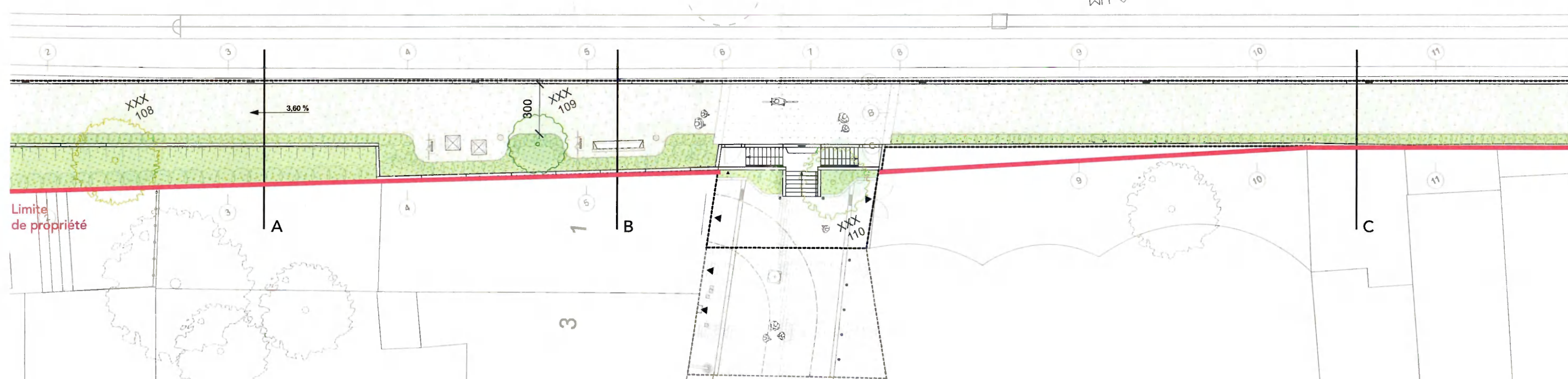
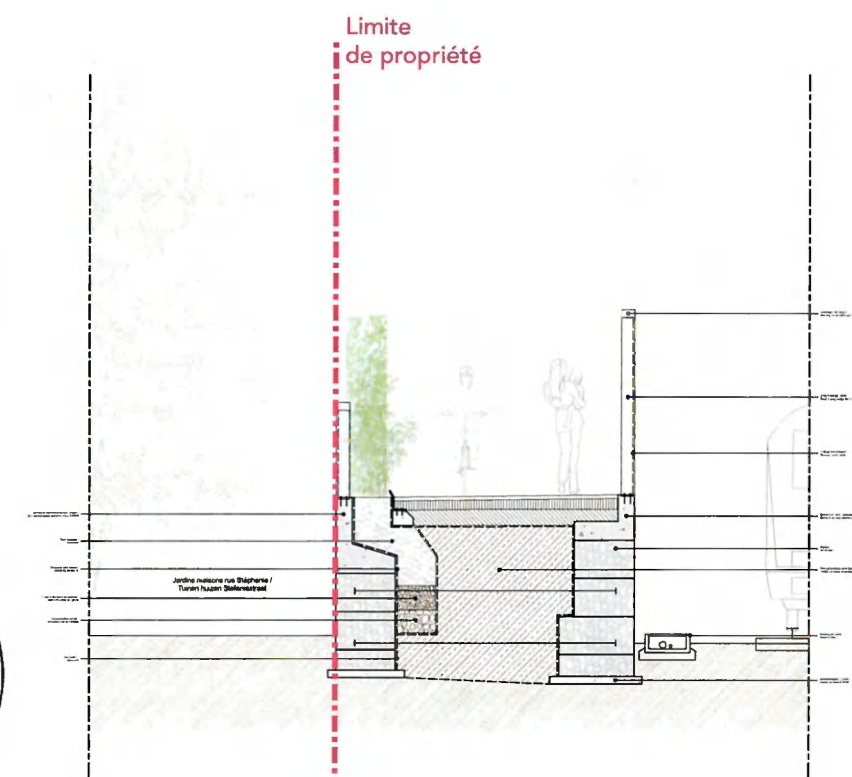
COUPE A - JARDIN PRINCESSE CLÉMENTINE N°1



COUPE B - BÂTIMENT PRINCESSE CLÉMENTINE N°1

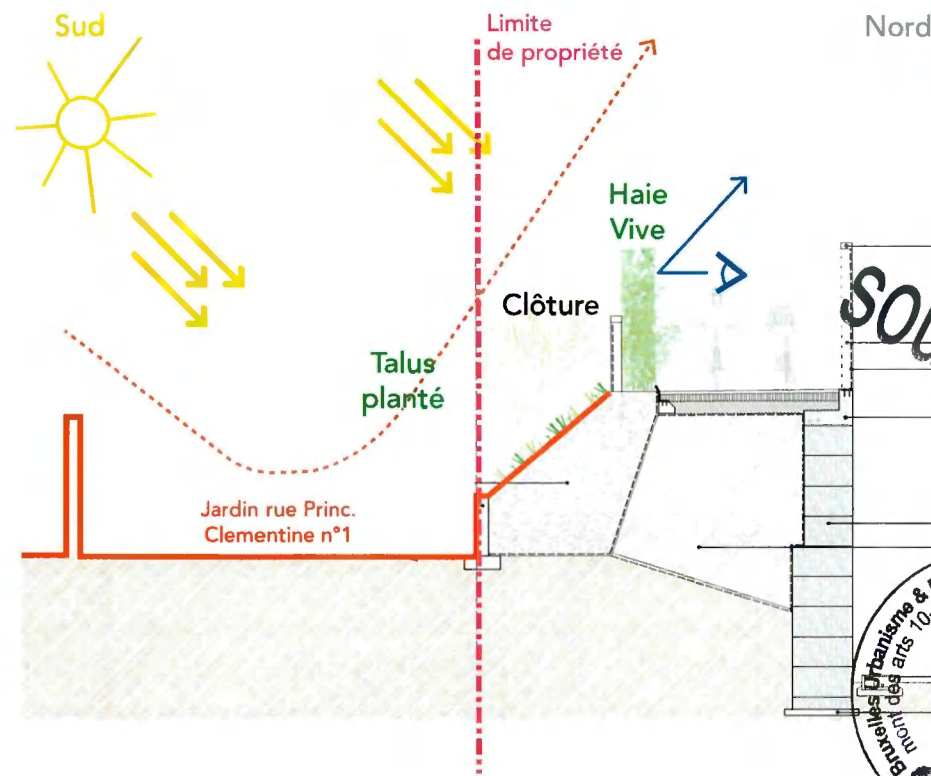


COUPE C - JARDINS RUE STÉPHANIE

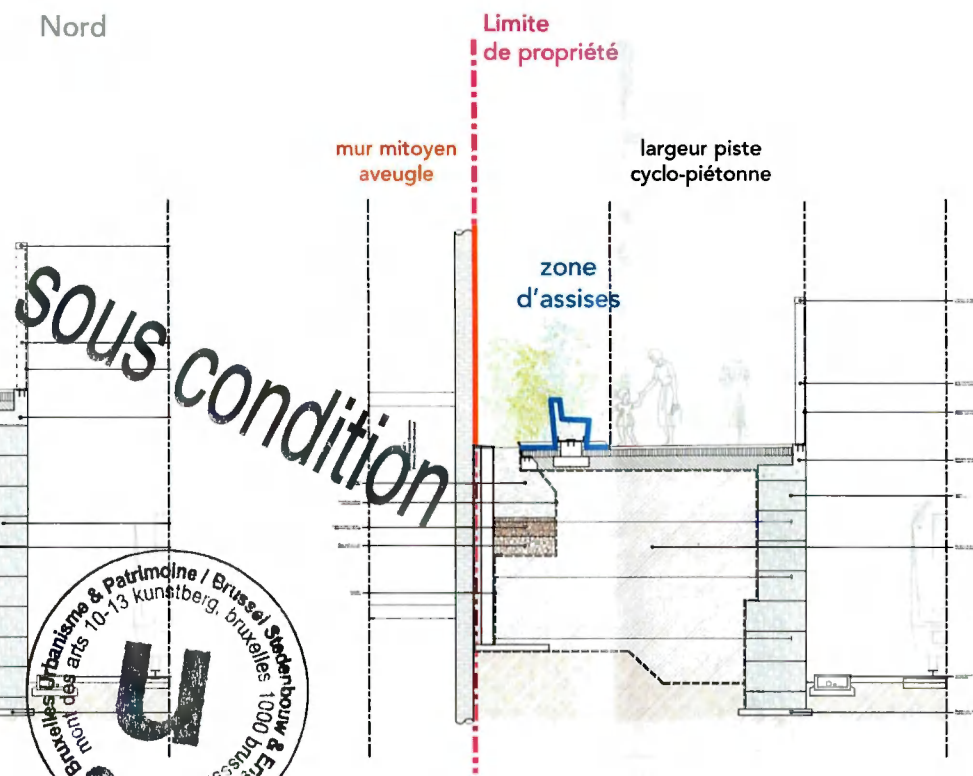


Coupes types piste cyclo-piétonne - Principes d'aménagements des limites de jardins

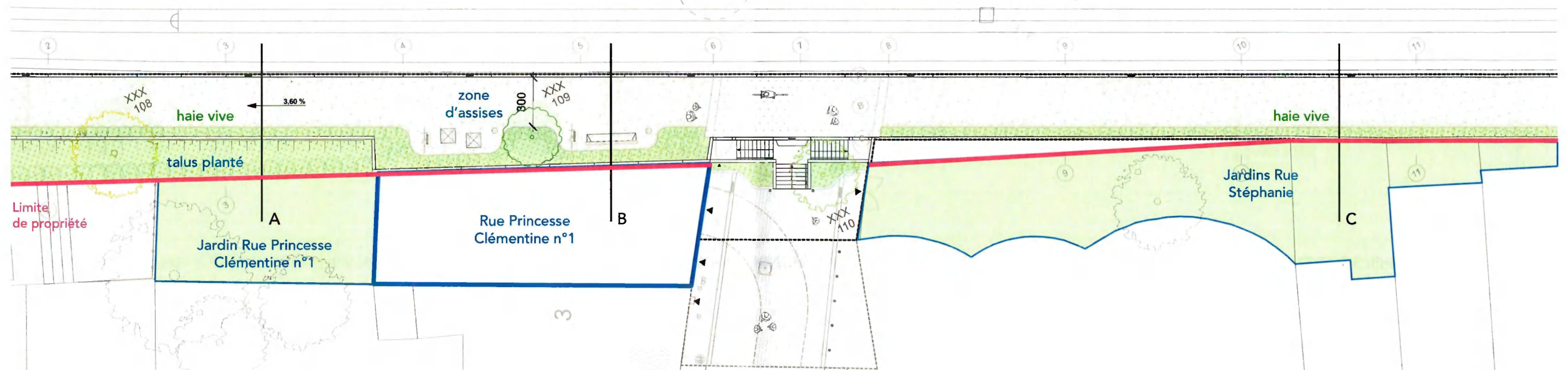
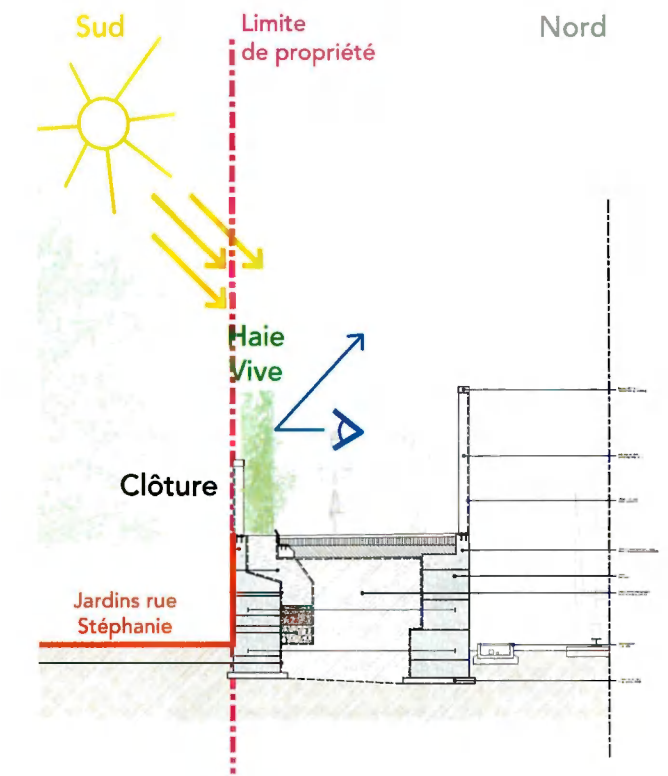
COUPE A - OUVERTURE VISUELLE VERS UN TALUS PLANTÉ



COUPE B - ZONE D'ASSISES CONTRE UN MUR MITOYEN



COUPE C - FOND DE JARDIN AVEC MUR D'APPUI ET HAIE VIVE SUPÉRIEURE



Étude d'ensoleillement démontrant l'absence d'impact du muret de jardin et du talus sur les jardins

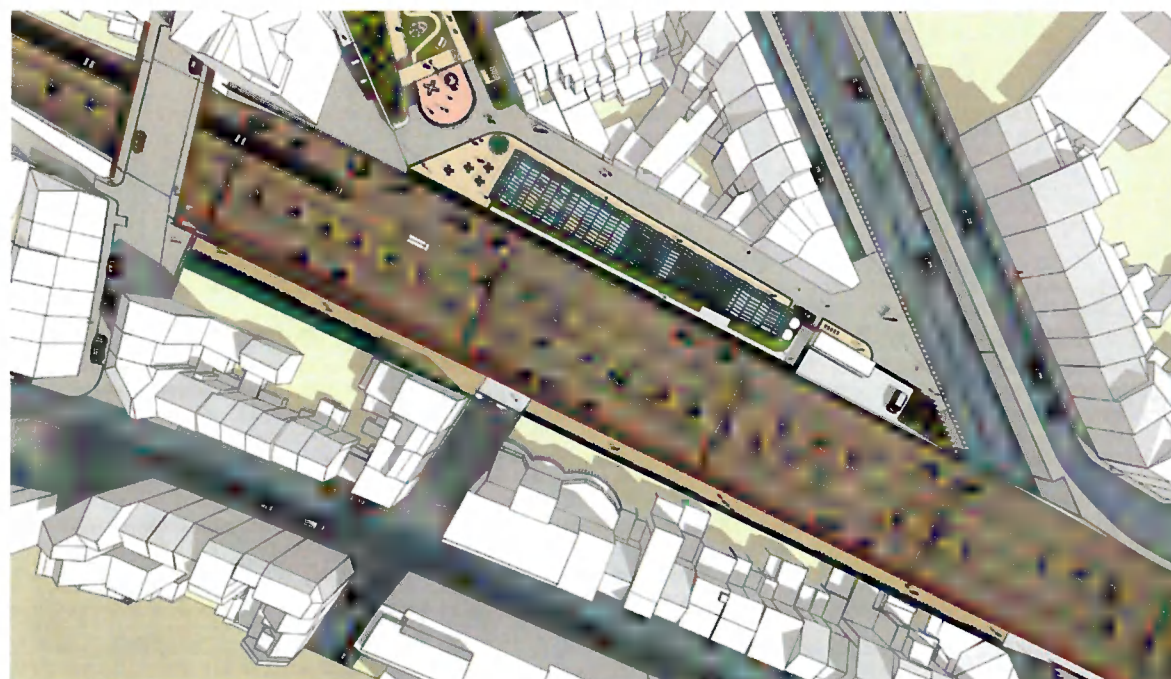
L'étude d'ensoleillement est réalisée à des dates clés de l'année: 21 Mars, 21 Juin, 21 Septembre, 21 Décembre et à des heures du matin et de l'après-midi reflétant les variations quotidiennes afin d'observer les incidences du projet sur son environnement proche.

Elle démontre que le projet a un impact relativement faible en terme d'ombrage projeté vis à vis du contexte existant.

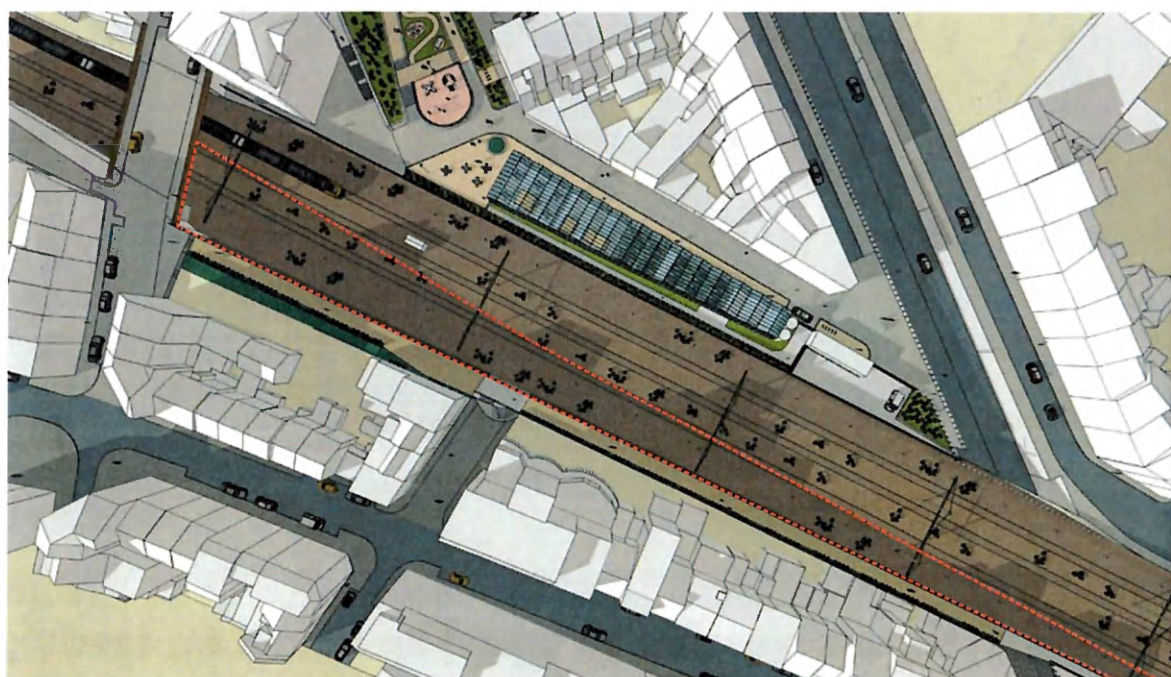
D'une part, pour la piste cyclo-piétonne, la position sur la partie Nord des jardins privatifs favorise un impact inexistant sur les parcelles qu'elle borde.

D'autre part, pour la serre, sa position bordant la ligne de chemin de fer induit des ombres portées sur les façades des bâtiments de la rue Tacquet en fin de journée. Cependant, du fait de son gabarit relativement bas (6m), de la distance vis à vis des façades de la rue (8m) et du caractère transparent de la serre, cet impact est à relativiser.

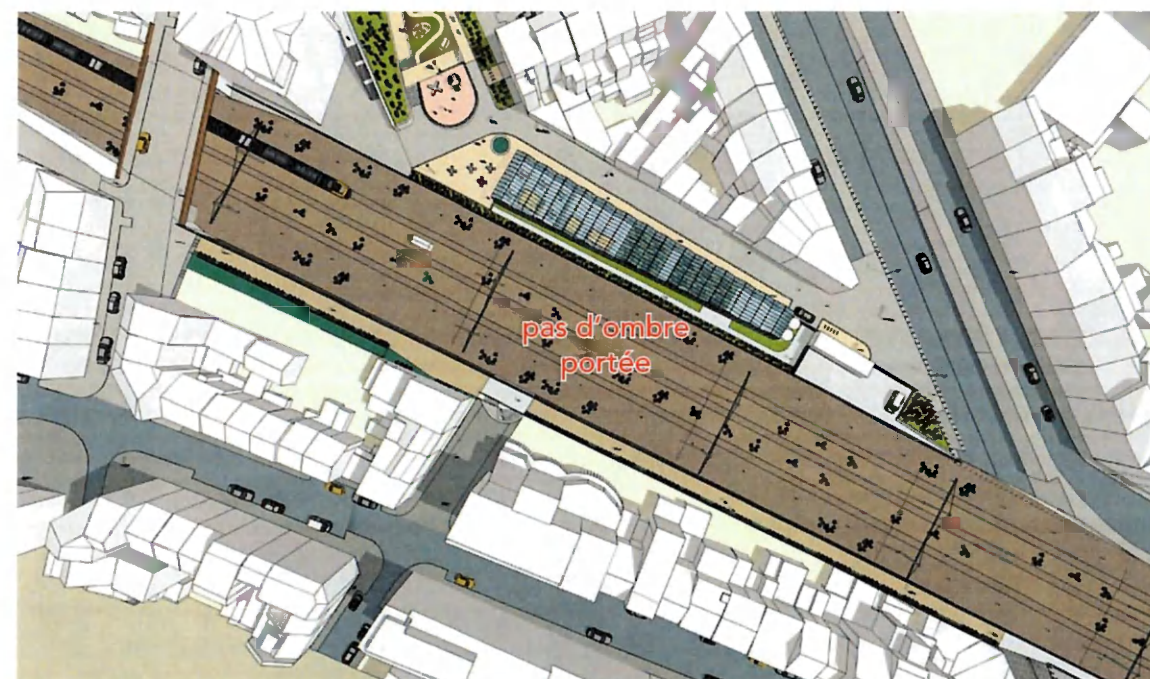
21 MARS - 10H



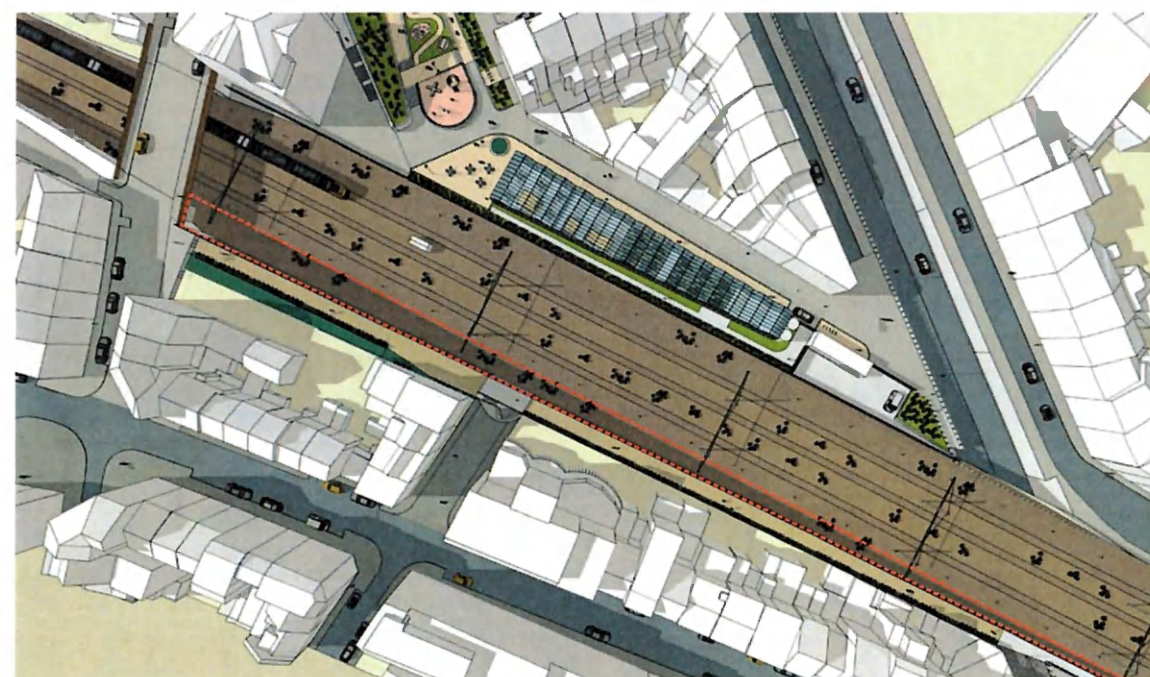
21 MARS - 16H



21 JUIN - 10H



21 JUIN - 16H

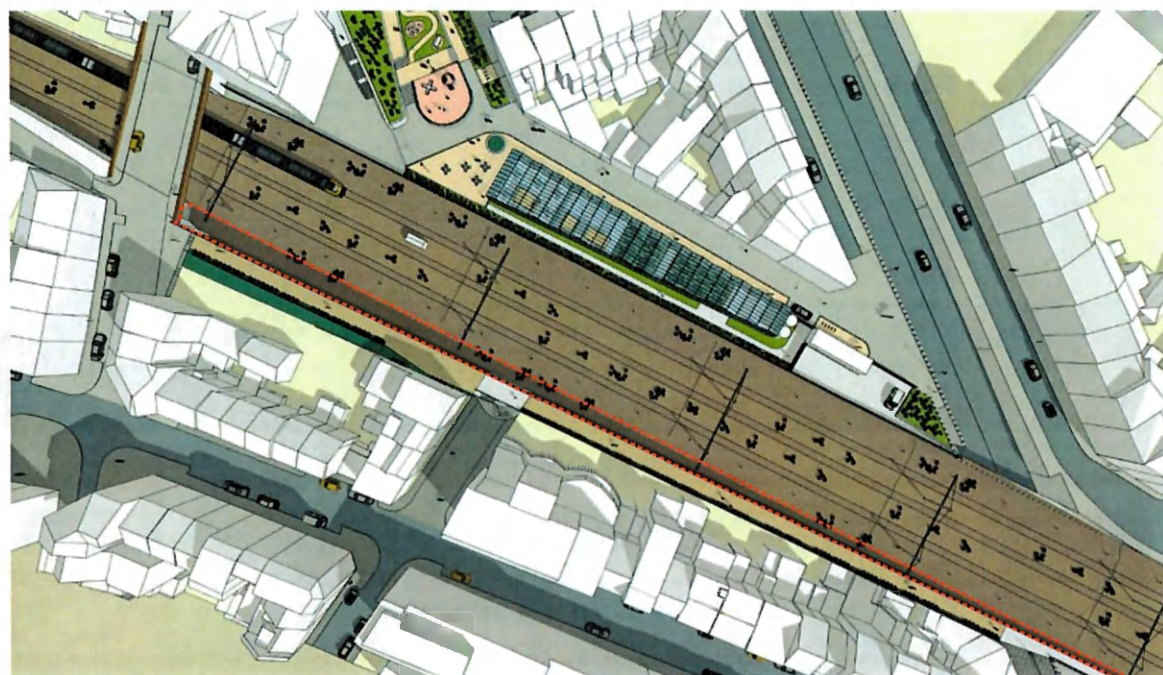


Légende:

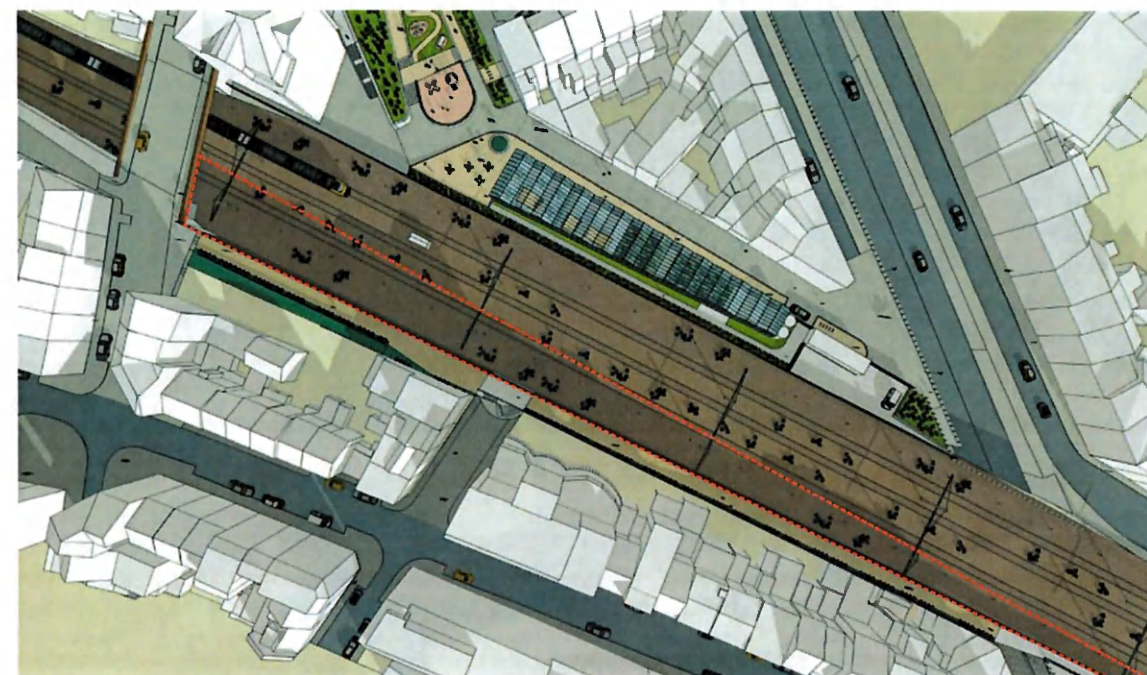
 Ombre portée de la piste cyclo-piétonne

Étude d'ensoleillement démontrant l'absence d'impact du muret de jardin et du talus sur les jardins (suite)

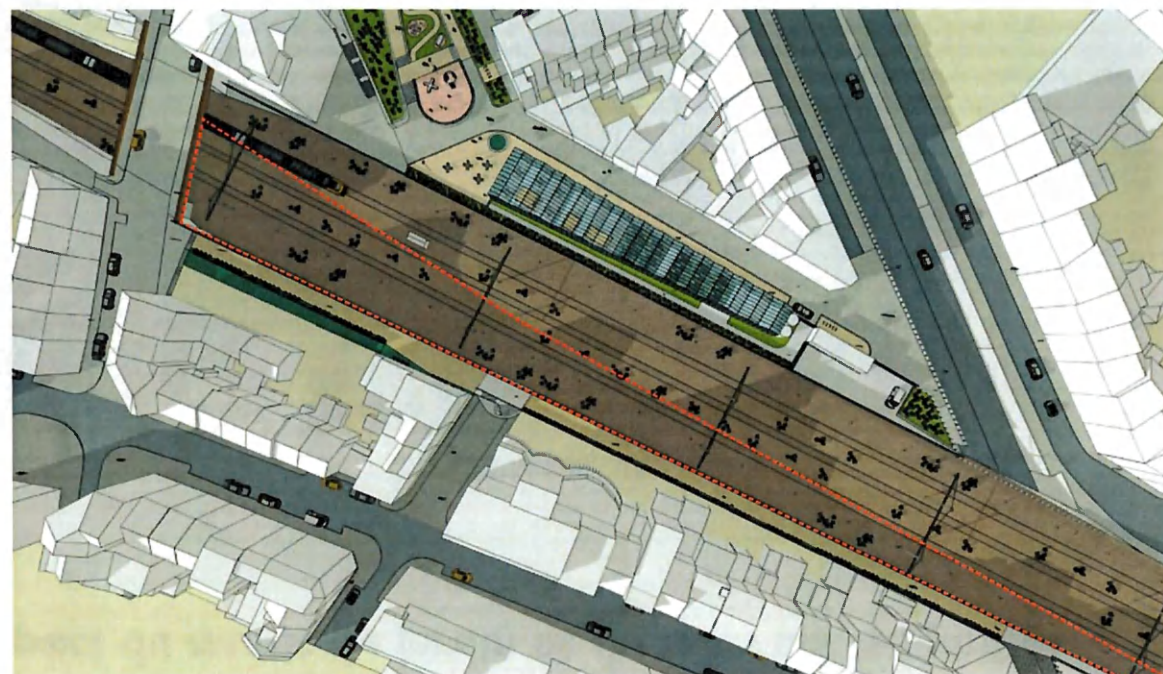
21 SEPTEMBRE - 10H



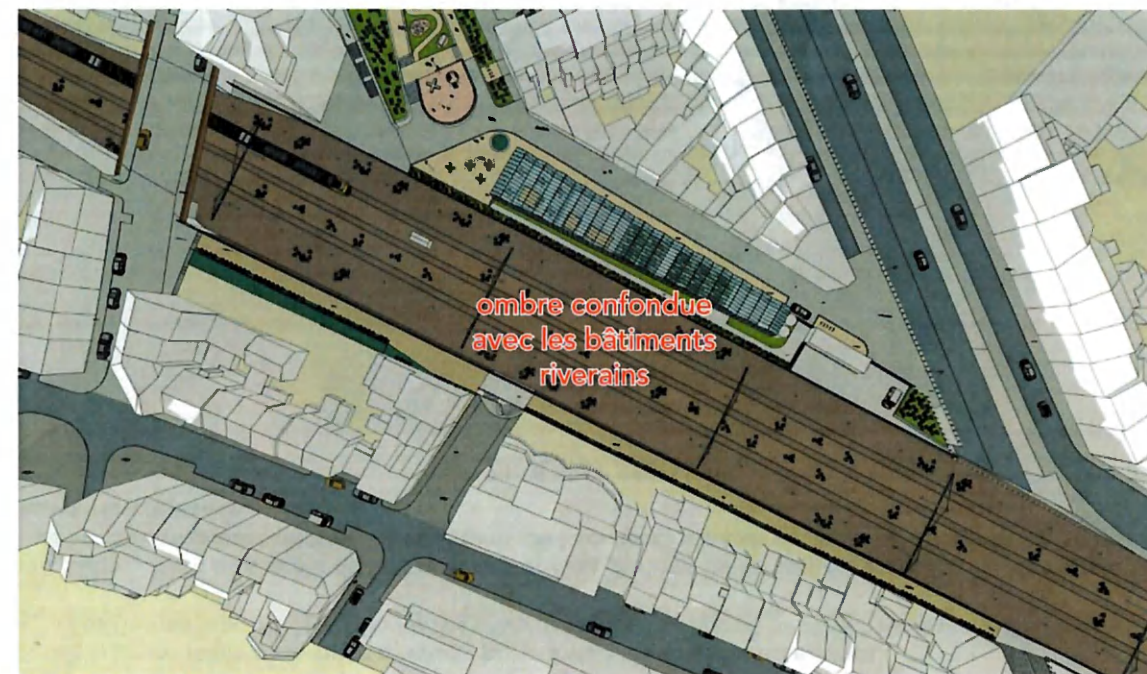
21 DÉCEMBRE - 10H



21 SEPTEMBRE - 16H



21 DÉCEMBRE - 16H



Légende:

 Ombre portée de la piste cyclo-piétonne

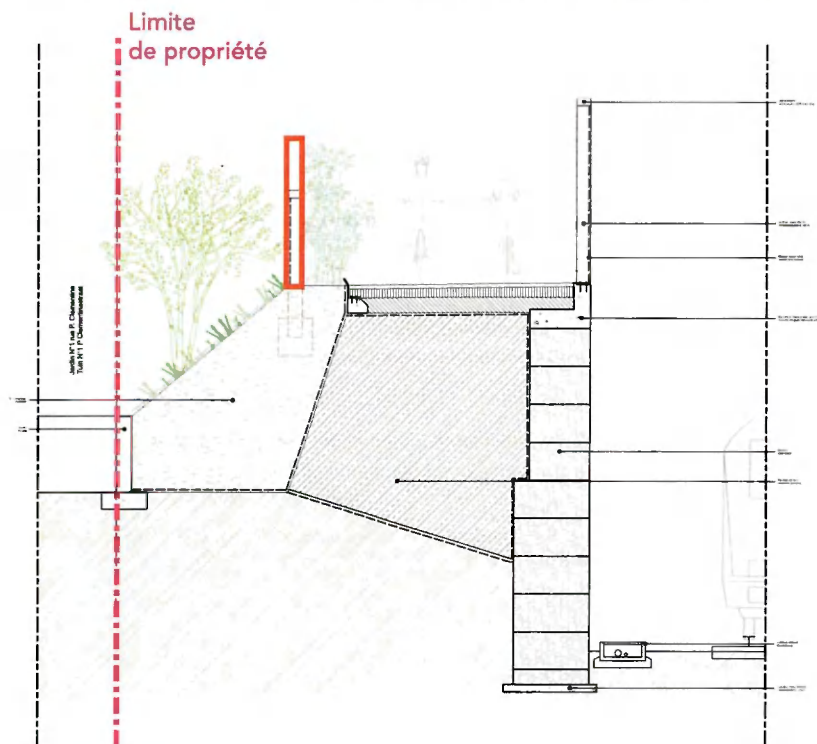
Raccords aux jardins - Possibilité de variantes: Princesse Clémentine n°1

L'étude d'ensoleillement montre que l'impact en terme de luminosité n'a que très peu d'influence pour les parcelles bordant la piste cyclo-piétonne de la rue Stéphanie et de la rue Princesse Clémentine. En effet, la piste est située sur le flanc Nord et borde l'infrastructure ferroviaire existante. Des optimisations peuvent cependant être proposés pour le cas de la rue Princesse Clémentine n°1.

Le projet prévoit la mise en place d'un talus végétalisé avec un petit muret permettant la relaiation du talus. La végétation choisie est suffisamment dense pour éviter des vues directes et la grille située le long de la voie cyclo-piétonne est standard (1,2m) pour éviter l'effet "tunnel" pour les usagers de la nouvelle infrastructure.

Une variante est proposée afin de limiter les vues et le sentiment d'insécurité des riverains vis-à-vis de la piste cyclo-piétonne.

A - COUPE PISTE - JARDIN PRINCESSE CLÉMENTINE N°1



Variante proposée

Surrélévation de la grille bordant la piste cyclo-piétonne et disposition d'un grillage limitant les vues directes vers le jardin.

Atouts:

- Le jardin profite du talus planté, possibilité d'appropriation de cet espace en plus;
- Isolation du jardin vis-à-vis de la piste cyclo-piétonne;
- Limite claire de la piste cyclo-piétonne dans une largeur continue.

Faiblesses:

- Entretien du talus planté à la charge du riverain.



sous condition



